



Comprendre la situation financière de la commune

Face à une situation budgétaire préoccupante, M^{me} la Maire a sollicité un audit financier indépendant, présenté publiquement le 26 juin 2025.

Ce diagnostic sans appel révèle une épargne quasiment épuisée et un niveau d'endettement critique. Retour sur les éléments clés du rapport et les mesures envisagées pour redresser la situation

COMMENT FONCTIONNE LE BUDGET D'UNE COMMUNE ?

Tout d'abord il est important de rappeler que, contrairement à l'Etat, les collectivités sont sujettes à des règles budgétaires strictes qui sont censées réduire le risque de mauvaise gestion des 34 000 collectivités françaises, ces règles prudentielles sont les suivantes :

- Le budget est obligatoirement voté **en équilibre**
- Les **emprunts ne peuvent pas financer les dépenses courantes de fonctionnement**
- La **commune n'a pas de compte bancaire** : tous les fonds sont gérés dans les comptes du Trésor Public

Le budget des communes est séparé en deux parties : **le fonctionnement et l'investissement**

LE FONCTIONNEMENT

Dépenses : il s'agit des dépenses courantes de la collectivité (eau, électricité, chauffage, achats, assurances, salaires du personnel communal, locations, etc.)

Recettes : les impôts locaux, les aides de l'État ou du Département et les recettes liées au fonctionnement des services publics, comme notamment la participation des familles au coût des repas de la cantine scolaire, les locations de la salle des fêtes ou de places de parking, etc...

L'INVESTISSEMENT

Dépenses : cette section correspond à l'ensemble de la réalisation de projets de la commune, comme la création d'infrastructures ainsi que les dépenses importantes de réparation ou d'entretien du patrimoine de la commune. Il s'agit aussi du remboursement du capital de la dette.

Financement : deux possibilités ;

1. Autofinancement par l'épargne brute constituée par la commune
2. Par l'emprunt auprès des banques
3. Les subventions ou les cessions

S'informer

La santé de la collectivité s'analyse au moyen de deux indicateurs clés :

1. L'épargne brute (en %)

Elle exprime la capacité de la commune à épargner ses ressources afin de réaliser les projets d'investissement. C'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne se calcule quant à lui par le rapport épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

2. Le ratio de capacité de désendettement (en années) :

Il mesure l'endettement de la commune, et donc sa capacité à mobiliser de l'emprunt pour financer les investissements. La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de dette / l'Épargne brute. La capacité à lever de la dette dépend donc fortement du niveau d'épargne.

QUELLES ÉVOLUTIONS DES DÉPENSES & RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT ?

Entre 2019 et 2022, les dépenses courantes ont été marquées par une relative stabilité, avec une moyenne de 3,5 millions d'euros par an, tout comme les recettes courantes, avec environ 4,7 millions d'euros par an. Cela a permis de dégager une épargne d'environ 1,2 million d'euros chaque année.

En 2022, la commune n'a pas comptabilisé dans les temps une recette très importante, le « fonds genevois », d'environ 1,5 million d'euros. La mairie l'a comptabilisé deux fois l'année suivante.

Cette erreur a eu **pour conséquence d'améliorer de manière illusoire la santé financière de la collectivité en 2023. Elle s'est accompagnée de décisions qui ont impacté significativement la situation financière de la commune :**

▷ Hausse des charges courantes : +647 K€ par rapport à la période précédente (électricité : +140 K€ ; entretien des bâtiments et autres biens communaux : +171 K€ ; frais d'entretien, études, publications, etc.)

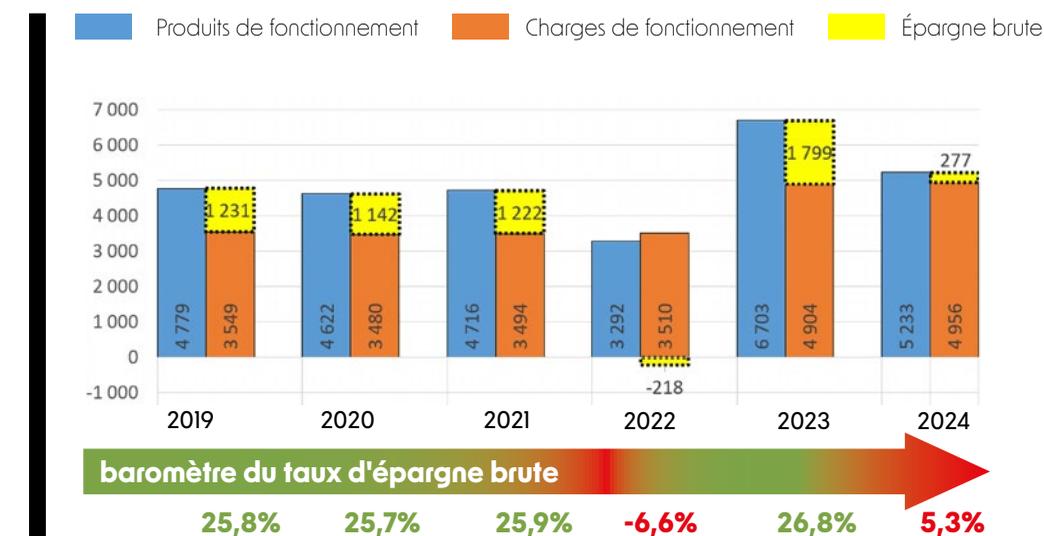
▷ Hausse des charges de personnel : +639 K€ par rapport à la période précédente. Cette hausse est portée notamment par le coût de la direction générale, représentant 25 % de l'augmentation, ainsi que par les recrutements importants opérés dans les services techniques et à l'accueil de la population.

Si certaines charges étaient inévitables, d'autres reflètent des choix de gestion. Bien que certains besoins aient été avérés et que certaines dépenses aient été contraintes, comme notamment la hausse du prix de l'énergie (électricité) suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les impacts financiers liés à des choix de la gestion communale auraient dû être mesurés en amont, ce qui aurait permis d'éviter la dégradation financière actuelle.

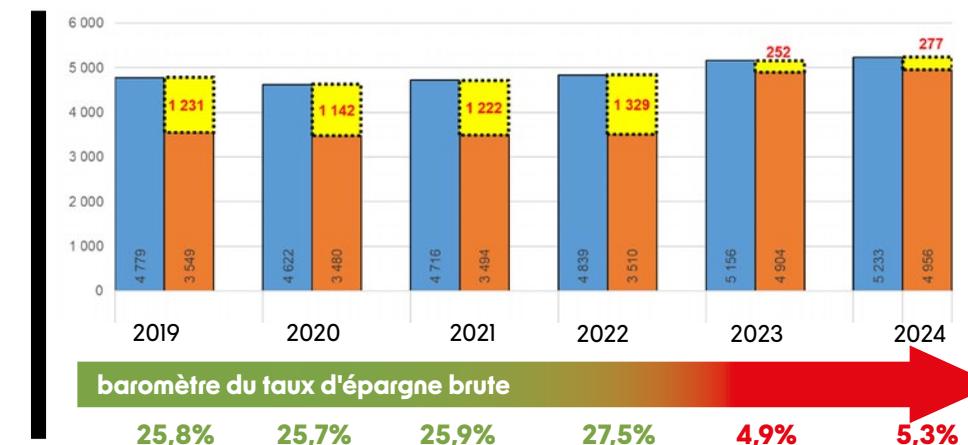
Le taux d'épargne brute de la commune, qui était très favorable jusqu'en 2022, s'est détérioré sous le coup de l'augmentation des charges de fonctionnement à compter de 2023.

Le **non-contrôle systématique des dépenses** en fin d'exercice a induit un effondrement du taux d'épargne qui est passé de 25,8% en 2019 à 5,3% en 2024, et qui ne permet plus aujourd'hui d'investir.

Évolution des charges et produits de fonctionnement (en k€)



Correction imputation du fonds genevois 2022 en 2023



QUELLE AURAIT ÉTÉ LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE SI LA SITUATION FINANCIÈRE N'AVAIT PAS DÉRAPÉ ?

En 2020 la capacité d'investissement de la commune s'élevait à 11,7 millions d'euros, après intégration de la FCTVA* et des subventions. Au 31 décembre 2024, la commune avait déjà consommé 7 millions d'euros, soit un reste disponible de 4,7 millions d'euros.

La dégradation de la situation financière constatée depuis 2023 ne permet plus aujourd'hui de financer de gros investissements.

Voici le détail de ces investissements entre 2019 et 2024 :

en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Extension du cabinet médical		85 421		44 230	1 124 470	1 258 232	2 512 353
Travaux rue Verdi - Rte de Bossey		472 665	251 578				724 243
Restructuration du GS PERRAULT						877 501	877 501
Acquisitions de terrains	254 647				342 583		597 230
Ecoles (maternelle, primaires)	33 035	20 678	35 713	28 767			118 193
Pistes cyclables	27 647			2 160		526 752	556 559
Panneaux (groupe scolaire, voirie, stade de foot etc.), sécurisation anti-franchissement, remplacement poteau incendie	169 583	21 591	3 972	15 189	18 813	93 536	322 684
Balayeuse	156 904						156 904
Véhicules	51 243			9 500		96 369	157 112
Aménagement Drize et Aire de jeux		45 570	18 632	120 030	2 161		186 393
Système de vidéosurveillance	23 651				5 220	138 683	167 554
Réhabilitation de la place du marché	276 660						276 660

*FCTVA : « fonds de compensation de la TVA » versé aux communes pour neutraliser la part de TVA des investissements réalisés

LES IMPACTS SUR LE PROJET DE L'ÉCOLE CHARLES PERRAULT

Le coût brut du projet de construction est estimé à 12 millions d'euros. Une fois les aides envisagées déduites (subventions de l'État, de la Région et du Département), le coût réel de ce projet pour la commune est d'environ 6 millions d'euros.

En 2020, le projet d'école était encore finançable, avec un reste de capacité mobilisable de 5,2 millions d'euros pour financer d'autres projets. Or, la dégradation de la situation financière constatée en 2023 ne permet plus aujourd'hui de financer le projet de l'école **en l'état**. La commune ne disposant d'aucune marge de manœuvre, elle va devoir redresser son niveau d'épargne pour réaliser de nouveaux projets dans les années à venir.

LES PERSPECTIVES POUR UN MEILLEUR AVENIR

À ce stade, la collectivité ne pourra réaliser aucun projet dans les années à venir si le niveau d'épargne n'est pas redressé. Dans une telle situation financière, la commune n'a pas le choix, elle

doit impérativement consolider sa situation financière sur plusieurs exercices annuels !

Ainsi, en retrouvant le niveau d'épargne de 1,2 millions d'euros par an, la commune pourra continuer à porter les projets en cours, réaliser de nouveaux projets, et lever un nouvel emprunt afin de réaliser le projet d'école. Cependant, le nombre de projets structurants après réalisation de l'école, une fois les marges reconstituées, sera limité. La commune devra donc aussi se désendetter avant de relancer de nouveaux projets structurants. C'est le défi collectif qui attend Collonges-sous-Salève pour préparer un avenir meilleur..



La vidéo de présentation de l'audit financier est disponible sur le site de la mairie https://youtu.be/d0Dk_MEumVI



QUESTIONS DES COLLONGEOIS

Est-ce que cela signifie que le projet de réhabilitation du groupe scolaire s'arrête ?

NON ! Le Projet a été mis en pause le temps de faire l'audit. Désormais nous savons que nous devons faire face à une grave situation financière et dans le même temps, nous devons accueillir nos enfants dans de bonnes conditions. Nous allons donc reprendre le projet afin de trouver la meilleure solution possible. D'ici là nous allons entreprendre des travaux d'entretien dès cet été.

On dit que la commune est la 3^e plus riche de France, est-ce vrai ?

NON. Comme d'autres communes de Haute-Savoie, Collonges-sous-Salève figure parmi les premières du classement national en termes de revenu moyen des habitants. Mais attention : cela ne signifie pas que la commune est riche. En réalité, Collonges se classe seulement 63^e rang des communes haut-savoyardes pour les recettes de fonctionnement par habitant.

Les banques ont-elles financé la commune ?

OUI. Les banques étudient les comptes produits par les collectivités pour évaluer leur santé financière. Une erreur comptable importante ayant été commise par la Commune en 2022 et régularisée en 2023, cela a artificiellement amélioré la santé financière de la commune. Une fois l'erreur d'inscription budgétaire de 2023 corrigée, il apparaît que la commune n'avait en réalité aucune capacité d'emprunt.

La minorité municipale a-t-elle raison de s'attaquer aux décisions prises ?

La liberté d'expression est fondamentale. Toutefois, elle ne peut se faire au détriment de la vérité et du respect. Malheureusement aujourd'hui, y compris dans cette édition, les affirmations sont souvent infondées.